



COMMUNIQUÉ

A l'issue de la réunion paritaire de ce jour, la direction de la SAD a clairement montré les limites de son mandat. Si elle accepte de valider 4 plateformes régionales et 3 sous plateformes au sein des agences sous statut SAD, en revanche elle est incapable d'apporter des réponses précises sur :

- l'évolution du périmètre d'activité sur ces plateformes (nombre de dépôts concernés par un traitement à l'ID-diffuseurs)
- le devenir des salariés concernés par une éventuelle cession.

De plus, le site de Bonneuil, géré par Géodis, n'est toujours pas considéré comme un élément de négociation alors que nous réclamons, comme pour les autres, l'abandon de toute sous-traitance à Bonneuil et le maintien des activités sur des sites SAD. Là aussi, la direction de la SAD n'a pas mandat pour négocier.

Pour finir, le plan social concocté par la Direction générale, séquencé en deux phases, est inapplicable. En effet, même si un salarié se voit « qualifié » pour un emploi dans la première phase, il pourrait être licencié dans la seconde. Nos syndicats n'accepteront pas, sous couvert de critères légaux, de voir les salariés sans solution pérenne menacés de licenciement à plus ou moins brève échéance.

C'est pourquoi, nous exigeons :

- l'abandon des mesures conduisant à des départs contraints,
- L'abandon de toute externalisation,
- des solutions d'emploi acceptées et acceptables "dans le respect de l'esprit et de la lettre" de l'accord d'étape du 2 janvier.

Aujourd'hui, en l'absence de réponses précises, nous nous considérons en suspension de négociation et demandons à la direction générale du groupe de recevoir sans délais nos organisations syndicales.

Dans l'attente, nous appelons les salariés de la SAD à marquer leur désapprobation en observant **un arrêt de travail dans la nuit du 29 au 30 janvier 2013**

Paris, le 29 janvier 2013